

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL

**Congé donné par le locataire avec préavis réduit**

Le locataire peut donner congé avec un préavis réduit à un mois uniquement dans les cas suivants :

- premier emploi,
- mutation,
- perte d'emploi,
- nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi,
- locataires âgés de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile,
- bénéficiaires du RMI.

*Lettre recommandée avec avis de réception (ou par acte d'huissier)*

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 12 et 15 de la loi du 6 juillet 1989, j'ai l'honneur de vous donner par la présente, mon congé pour le logement que je vous loue depuis le..... (*date de prise d'effet du contrat*) aux termes d'un bail en date du... (*date de signature du contrat de location*).

Le présent congé étant motivé par..., le bail prendra fin au terme d'un préavis réduit à un mois.

Je vous remettrai les clés du logement le..., (*au plus tard le jour où le bail prend fin*) date à laquelle je vous propose d'effectuer l'état des lieux de sortie comme le prévoit l'article 3 de la loi précitée.

Je me permets de vous rappeler que je vous ai versé à l'entrée dans les lieux un dépôt de garantie de ..... (*montant*) que je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me restituer conformément à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989, dans le délai de deux mois maximum après la remise des clés.

En vous remerciant de bien vouloir me faire savoir si la date proposée pour l'état des lieux vous convient ou à défaut de m'en proposer une autre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, .....

Fait à..., le...

Signature